



[PAR COURRIEL ET COURRIER]

Le 29 juin 2018

**Luce Asselin**

Sous-ministre associée à l'Énergie et aux Mines  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

**Bureau de coordination des projets majeurs et d'analyse des impacts économiques**

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest  
Bureau C-422  
Québec (Québec) G1H 6R1

**Objet: Commentaires à l'égard du guide concernant les comités de suivi à l'intention des promoteurs**

Madame la Sous-ministre associée,

À qui de droit,

Le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie James (CCEBJ) agit comme interlocuteur officiel et privilégié des gouvernements pour les mesures pouvant toucher le régime de protection de l'environnement et du milieu social du chapitre 22 de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CBJNQ). À ce titre, le CCEBJ vous présente ses commentaires concernant le guide intitulé [La mise en place et le fonctionnement d'un comité de suivi – Guide de bonnes pratiques à l'intention des initiateurs de projet et des acteurs locaux et obligations légales relatives aux comités de suivi – Version préliminaire – Mai 2018](#), publié par votre ministère le 4 juin 2018.

Comme il a été mentionné dans notre lettre datée du 20 mars 2017 concernant la première version du guide, le CCEBJ salue la publication de guides visant à informer les promoteurs de projets de leurs obligations réglementaires ainsi que de bonnes pratiques en matière de participation publique. Selon notre compréhension, le présent guide s'appliquera à tout le Québec, incluant le territoire couvert par la CBJNQ, comme c'était le cas l'an dernier.

Nous nous devons donc de réitérer que, selon notre point de vue, les bonnes pratiques de consultation demeurent pertinentes malgré l'assujettissement de tous les projets de mines au processus d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social prévus par la Convention, notamment le processus du chapitre 22 applicable au territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Dans cet esprit, nous recommandons que certaines clarifications et révisions soient apportées au document.

Le guide devrait clairement mentionner que les meilleures pratiques en matière de consultation et participation publique, incluant la mise en place de comité de suivi, s'appliquent dans le territoire couvert par la CBJNQ. Il devrait donc être clairement stipulé que ces meilleures pratiques sont recommandées pour les promoteurs de projets dans les communautés nordiques et que des outils supplémentaires ont été développés par les

organismes responsables des régimes de protection de l'environnement et du milieu social issus de la CBJNQ.

Par exemple, le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX) a publié un document concernant les [attentes envers les promoteurs](#) en cette matière. De son côté, le CCEBJ prépare également, en collaboration avec les comités d'évaluation et d'examen du chapitre 22, un guide de bonnes pratiques concernant la participation publique dans le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Il nous fera plaisir de partager ce guide lors de sa publication.

Nous suggérons également que le texte soit révisé pour refléter plus clairement la réalité nordique qui stipule que d'autres exigences relativement aux comités de suivis peuvent s'ajouter à l'issue des processus d'évaluation et d'examen du chapitre 22. Ces derniers peuvent être différents de ceux instaurés par la Loi sur les mines ou la Loi sur les hydrocarbures.

Au-delà de cela, nous recommandons que le texte soit révisé pour inclure une plus grande incitation pour les promoteurs à communiquer avec les administrations locales et régionales (par exemple, le Gouvernement de la Nation Crie) qui sont bien placées pour les aider à déterminer qui devrait être consulté (i.e. les communautés concernées) et qui inclure dans les comités de suivi (i.e. les représentants potentiels).

Vous trouverez dans un document séparé plusieurs commentaires additionnels. Nous croyons que ce document contient de nombreuses suggestions de révisions de texte qui peuvent permettre de répondre aux recommandations présentées dans cette lettre.

Le CCEBJ est à votre disposition pour poursuivre la discussion si vous le désirez.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées,



Jean-Yves Savaria  
Président

- cc. Dr. Abel Bosum, Grand Chef, Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et Président, Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James  
Michael Barrett, Président, Comité consultative de l'environnement Kativik  
Reggie Mark, Président, Conseil cri sur l'exploration minière  
Roch Gaudreau, Directeur – Développement et contrôle de l'activité minière, MERN